

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

Le mercredi 13 mars 2019 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, LECAT François, RAYMUNDIE Raymonde, MORIN Stéphane, COSNARD Pierre, adjoints, COURTILLET Jennifer, M. CANTREL Grégory, LEMARIE Jean-Marie, MAUTALET Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. LANGUILLET Marc à M. COSNARD Pierre

M. LECOILLARD Mickaël à M. MORIN Stéphane

Absente excusée :

Mme L'HERMITTE Muriel

Formant la majorité des membres en exercice.

M. CANTREL Grégory a été nommé secrétaire de séance.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dans le cadre du vote du compte administratif, M. BRUNET cède la présidence à Mme RAYMUNDIE Raymonde, doyenne d'âge. M. BRUNET quitte la séance et ne participe pas au vote du compte administratif.

Aussi, le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme RAYMUNDIE Raymonde, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par M. BRUNET Bernard, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		162 250.05 €		18 764.65 €		
Opérations de l'exercice	1 578 792.68 €	1 875 031.48 €	260 035.40 €	604 927.18 €		
totaux	1 578 792.68 €	2 037 281.53 €	260 035.40 €	623 692.13 €		
Résultat de clôture		458 488.85 €		363 656.73 €		
Restes à réaliser			147 790 €	42 373 €		
Totaux cumulés		458 488.85 €	147 790 €	406 029.73 €		
Résultats définitifs		458 488.85 €		258 239.73 €		716 728.58 €

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2) COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme TEMPLEMENT, trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que Mme TEMPLEMENT, trésorière, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion 2018 est identique au compte administratif 2018,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par Mme TEMPLEMENT, trésorière, visé et certifié conforme par M. BRUNET, ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Considérant les résultats du compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018 laissant apparaître

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 458 488.85 € à affecter,
- Un excédent d'investissement de 363 656.73 € (c/001) à affecter,
- Des restes à réaliser déficitaires de 105 417 €,

Par conséquent, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2019 la somme de 363 656.73 € au c/001 (report d'investissement) et la somme de 458 488.85 € en report à nouveau de fonctionnement (c/002).

4) INVESTISSEMENTS 2019 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le maire présente les travaux 2019 pouvant être éligibles au versement de la DETR à savoir :

- Installation de la vidéoprotection à l'espace Wapalleria (selon devis ATRV d'un montant de 10 347.60 € ttc soit 8623 € ht)
- Installation de la vidéoprotection sur la Commune (selon devis ATRV d'un montant de 7838.40 € ttc soit 6532 € ht)
- Réfection des façades de la mairie (selon devis BRAULT d'un montant de 27 211.76 € ttc soit 22 676.47 € ht)
- Création d'un giratoire carrefour les houx /les cottages RD 267 (selon devis ASTEN d'un montant de 19 394.10 € ttc soit 16 161.75 € ht)
- Création d'un plateau surélevé route de Montigny (selon devis ASTEN d'un montant de 11 608.80 € ttc soit 9 674 € ht)
- Création d'une réserve incendie bas rue Auguste Ponty (selon devis MFTP d'un montant de 34 971.84 € ttc soit 29 143.20 € ht)

- Renovation du sol du restaurant scolaire (selon devis AFI d'un montant de 5 933.58 € ttc soit 4944.65 € ht)
- Aménagement du parvis devant l'école primaire (selon devis ASTEN d'un montant de 45 849.10 € ttc soit 38 207.58 € ht)
- Reprise des concessions dans le cimetière (selon devis OGF d'un montant de 6 000 € ttc soit 5 000 € ht)
- Installation de vidéosurveillance intersection RD94 et RD267 (selon devis ATRV d'un montant de 5767.20 € ttc soit 4 806 € ht)
- Installation de vidéosurveillance intersection RD 43 et allée des peupliers (selon devis ATRV d'un montant de 5767.20 € ttc soit 4 806 € ht)

M. le maire propose de déposer des demandes de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et d'autres fonds d'aide existants pour ces opérations à inscrire au budget primitif 2019 en section d'investissement. Ces opérations feront également l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5) PARTICIPATION DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique a été découvert pour la première fois en France en 2004. Depuis, il a colonisé la quasi-totalité du territoire français continental et constitue notamment un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française.

Ces nids doivent être détruits dès leur découverte par une entreprise spécialisée. Cette intervention représente un coût pour les administrés. Certains peuvent être freiner dans leur démarche du fait de cette dépense engendrée.

Aussi, comme évoqué en réunion maire-adjoints, afin d'encourager la destruction de ces nids sans pris de risque inutile, M. le maire propose de mettre en place une participation communale pour la destruction de ces nids de frelons asiatiques à hauteur de 50 € par foyer et par an sur présentation de la facture correspondante. Cette dépense sera imputée au c/6288 du budget communal.

Après avoir entendu ces explications, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

6) MAINTENANCE ET DEPANNAGE PONCTUEL DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire informe les membres du conseil Municipal que le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime, SDE 76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.

Il donne lecture du CCTP et du CCAP qui fixent le contenu des prestations attendues de l'entreprise CEGELEC SDEM/DR à qui le SDE 76 a confié la réalisation du service.

Il donne ensuite lecture de la convention à signer qui fixe entre autres le montant indicatif annuel à régler pendant quatre ans.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE 76,
- Adopte la convention et autorise M. le maire à la signer,
- Inscrit chaque année les dépenses au budget,

- S'engage à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE 76, et ce chaque année conformément à la convention,
- Règle chaque année au SDE 76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1 € par foyer lumineux et armoire de commande.

7) ORGANISATION DU CLSH D'AVRIL 2019

La parole est donnée à M. LECAT.

M. LECAT rappelle que, comme convenu lors d'une précédente séance, le centre de loisirs sera ouvert du 8 au 12 avril 2019.

La commission « centre de loisirs » propose une sortie, le jeudi 11 avril 2019 après-midi, au cinéma des « docks 76 » pour les enfants âgés de 4 à 6 ans et au bowling rue Constantine à Rouen pour les enfants âgés de 7 à 12 ans. Le transport sera assuré par l'entreprise « Cars Périer ».

Un budget prévisionnel a été établi sur la base de 40 enfants. La commission propose de fixer le tarif de cette sortie à 20 € pour les Vespaliens et 22 € pour les extérieurs.

Les autres tarifs restent inchangés à savoir :

- Pour la semaine de centre : 70 € pour les Vespaliens et 75 € pour les extérieurs,
- Pour une journée (hors sortie) : 16 € pour les Vespaliens et 18 € pour les extérieurs.

Les animateurs seront recrutés en fonction du nombre d'enfants inscrits ; les conditions de rémunération sont reconduites.

Le programme et les conditions présentés, le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget primitif 2019.

8) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. COSNARD fait part des travaux d'aménagement paysager en cours de réalisation, notamment l'entrée de la Commune, et signale l'organisation de la journée civique le 23 mars prochain.

M. BRUNET indique que l'opération « brioches » se déroulera le dimanche 24 mars 2019.

M. BRUNET fait part des discussions en cours concernant les horaires des écoles sur le RPI à la rentrée de septembre 2019.

La surveillance du transport scolaire sera assurée par les agents de La Vaupalière et Montigny. Le bus partira le matin de La Vaupalière et le soir de Montigny.

Le souci est de trouver un terrain d'entente entre les enseignants en fonction de leur organisation respective. Les enseignants de Montigny souhaitent une pause méridienne de 2 h pour dispenser l'aide personnalisée sur ce créneau, alors que les enseignantes de La Vaupalière souhaitent une pause d'1h30 pour dispenser cette même aide le soir.

Après réflexion entre les élus des deux Communes, il va leur être proposé une solution intermédiaire de 1h45 lors du prochain conseil d'école.

M. BRUNET signale que les élus de MONTIGNY ont dénoncé leur contrat avec la société CONVIVIO.

M. BRUNET et M. LECAT ont reçu le responsable de CONVIVIO, prêt à faire quelques efforts tarifaires en maintenant un repas « bio » par semaine. Ce point sera inscrit lors d'une prochaine séance.

Enfin, M. BRUNET informe le Conseil d'une ouverture de classe à la rentrée 2019 sur Montigny. 41 enfants seront scolarisés en CP, un remodelage des classes sera donc nécessaire.

M. BRUNET signale que M. et Mme DUJARDIN ne souhaitent plus donner suite à leur projet sur la parcelle communale à l'entrée du lotissement « le Vert Galant ». Les infirmières de LA VAUPALIERE ont décidé de quitter la Commune suite à des conflits rencontrés avec des confrères.

Le Dr BOULNOIS Capucine quitte également la zone d'activités pour s'installer à la Maine.

9) Questions diverses

M. LEMARIE demande que les nids de poule rue du haut de l'Ouraille soient rebouchés.

M. BRUNET stipule que cela est fait régulièrement, alternativement par la Commune de La Vaupalière et la Métropole Rouen Normandie, mais va toutefois recommander de l'enrobé à froid pour répondre à l'urgence.

Il précise que la réfection de la voirie devait être engagée courant mai/juin 2019 mais risque d'être retardée du fait d'une proposition faite au SIAEPA de résoudre, par un renforcement de réseau permettant de pallier à l'absence de défense incendie.

Mme PION demande que la barrière du terrain de tennis soit réparée. M. BRUNET répond que cela a déjà été fait.

Mme MORIN évoque la présence d'un enfant en trottinette sur la route de Duclair.

Mme MORIN confirme que la commercialisation des parcelles de la 3^{ème} tranche du Vert Galant est prévue le mois prochain. A ce propos, M. BRUNET ajoute qu'il a reçu un mail de Mme SALLE de Seine Manche Promotion l'invitant à se rapprocher du responsable de chantier concernant les accès.

M. LECAT demande qu'une réunion soit programmée avec le cabinet CICLOP concernant la restructuration du groupe scolaire. M. BRUNET a transmis un mail en ce sens.

M. LECAT signale que 13 personnes se sont portées candidates pour être référente lors de la réunion sur la participation citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public

Intervention de M. TIRET au sujet des fusions de Communes.

La séance est levée à 21h45.